

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIES

PAR UNE TIERCE PERSONNE

A l'accueil de loisirs municipal, les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant et si possible un numéro de téléphone.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.

Nous, soussignés....., père, mère, responsable légal (1), de l'enfant :, autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant à l'accueil de loisirs municipal.

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant (grand-mère, oncle, voisin...)	N° Téléphone	Autorisée à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs	
			OUI	NON
			OUI	NON
			OUI	NON
			OUI	NON
			OUI	NON

(1) Entourez la réponse de votre choix

Fait le, à

Signature